

A l'attention des résidents des Jardins de Marianne

Toulouse,
Le 17 juillet 2020

Chers résidents,

Samedi 25 juillet, l'Espace Aquatique des Jardins de Marianne ouvre ses portes pour la saison 2020. Un nouvel été s'annonce et nous sommes ravis de vous transmettre ce jour « le guide de l'été 2020 » des Jardins de Marianne qui contient :

- Les nouveautés 2020 de l'Espace Aquatique des Jardins de Marianne
- **Marianne Protect**, notre promesse sanitaire à l'Espace Aquatique des Jardins de Marianne
- Le nouveau règlement intérieur de l'Espace Aquatique des Jardins de Marianne en vigueur dès le 25 juillet 2020

Nous vous invitons dès maintenant à prendre connaissance de ce guide avec la plus grande attention ; il contient des informations importantes concernant l'organisation et le fonctionnement de l'Espace Aquatique à compter de ce 25 juillet 2020.

Par ailleurs, la crise sanitaire liée au « Covid-19 » est toujours en cours et nous attirons votre attention sur le fait que l'ouverture de l'Espace Aquatique reste conditionnée au strict respect de son règlement intérieur. Le non-respect des règles sanitaires entrainera la fermeture immédiate de nos installations. Nous appelons donc les baigneurs et résidents à une vigilance individuelle et collective.

Enfin, à travers ce « guide de l'été 2020 », nous sommes ravis de vous dévoiler les nouveautés 2020 que vous découvrirez dans quelques jours à l'Espace Aquatique. Ces nouveautés sont le fruit de plus d'un an de réflexion et de travail mené par nos équipes. Nous avons l'ambition de vous offrir une nouvelle expérience de détente sur la résidence : nous espérons avoir relevé ce pari !

Nous sommes impatients de vous accueillir et vous retrouver à l'Espace Aquatique dès ce 25 juillet 2020. D'ici là, nos équipes restent disponibles depuis notre site : jardinsdemarianne.fr.

Très bel été aux Jardins de Marianne !

Le conseil syndical des Jardins de Marianne

Le guide de l'été 2020

Des

Jardins de Marianne

Les nouveautés 2020 de l'Espace Aquatique des Jardins de Marianne

- **Des horaires d'ouverture étendus** => Chaque soir profitez-en plus : L'Espace Aquatique est désormais ouvert jusqu'à 22h00 !
- **Tout l'été, au moins 27° dans l'eau** => Du mal à entrer dans l'eau ? Désormais vous aurez du mal à en sortir ! En plein soleil comme sous les nuages, venez goûter à une eau toujours à bonne température
- **Ensemble, 6 mois par an** => Une eau à bonne température c'est un Espace Aquatique qui vous accueille désormais 6 mois dans l'année. Vous en profitez plus, et plus longtemps !
- **Une rigole autour du bassin** => C'est l'assurance de contenir au mieux les évacuations d'eaux et de vous offrir une plage plus saine
- **Un système d'éclairage immersif** => Dès le coucher du soleil, l'Espace Aquatique vous dévoile une ambiance lumineuse douce et apaisante. Au crépuscule, continuez à nager : tout s'illumine !
- **JBL entre en scène !** => Nous lançons les journées « **Marianne by Deezer** ». Une expérience sonore en partenariat avec la SACEM (Les dates des journées « **Marianne by Deezer** » sont publiées sur notre site : jardinsdemarianne.fr)
- **Une tranquillité préservée** => Une acoustique étudiée pour préserver la quiétude des résidents comme des baigneurs
- **De nouveaux espaces de détente** => Du mobilier supplémentaire pour vous offrir de nouvelles zones de relaxation et plus de fluidité dans chacun de vos déplacements
- **Un engagement sanitaire sans compromis** => Nous lançons **Marianne Protect**. L'assurance de vous garantir en permanence le plus haut niveau de protection sanitaire (Découvrez **Marianne Protect** en page 4 de ce guide)
- **Une protection renforcée** => Nos dispositifs de sécurité & de sûreté ont à nouveau été améliorés pour assurer de bout en bout la sécurité des biens et des personnes
- **Et de nombreuses petites attentions** => Comme nous, vous avez le souci du détail ? Vous découvrirez alors bien d'autres petits aménagements que nous avons réalisés pour vous offrir une expérience de détente repensée à l'Espace Aquatique des Jardins de Marianne

Faire face à la situation sanitaire actuelle, c'est savoir prendre les mesures pour garantir votre sécurité. C'est pourquoi nous lançons *#Marianne Protect*, la promesse d'un engagement sanitaire unique à l'Espace Aquatique des Jardins de Marianne.

- **Une nouvelle chambre d'analyse pour vous garantir une eau propre et saine quoi qu'il arrive.** 24h/24 et 7j/7, nos capteurs analysent l'eau et ajustent automatiquement l'apport en chlore et en PH dans le bassin afin de maintenir en permanence le plus haut niveau de sécurité sanitaire. Soyez assurés de vous baigner dans une eau parfaitement traitée.
- **Des vestiaires individuels** pour que chacune et chacun y dépose ses chaussures et ses effets personnels. Les plages sont désormais des zones où l'on circule pieds nus après être passé dans le pédiluve. C'est l'assurance de se protéger et de protéger les autres.
- **Un pédiluve traité tout au long de la journée.** Nous avons entièrement revu l'alimentation en eau du pédiluve. Désormais l'eau subit une injection de chlore en continu afin de vous garantir une protection efficace contre les virus. Enfin, l'eau du pédiluve est entièrement renouvelée toutes les 8 minutes.
- **Des stations de gel hydro-alcoolique** aux endroits stratégiques pour vous permettre de vous désinfecter les mains en arrivant, en partant et à tout moment lorsque vous en ressentez le besoin.
- **Des sanitaires dotés des technologies « Sans Contact ».** En plus des wc, un lave-main sans contact, du savon et des serviettes sont à votre disposition.
- **Un protocole de nettoyage renforcé** sur les plages et l'espace fumeur avec une désinfection supplémentaire des points de contact (poignées, bouton poussoir, porte d'accès)

#Marianne Protect
Une promesse sans compromis

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE AQUATIQUE DES « JARDINS DE MARIANNE »

Dernière mise à jour : 17/07/2020

Les règles relatives à la crise sanitaire actuelle sont vêtues d'un surlignage

- L'enceinte de l'Espace Aquatique* est strictement réservée aux occupants de la résidence.
- L'Espace Aquatique* est ouvert chaque année du 15 avril au 15 octobre (les dates d'ouvertures et de fermetures sont susceptibles de varier en fonction de la météo ou de tout autre évènement. Toute variation de date sera publiée sur notre site internet : jardinsdemarianne.fr à la rubrique « L'Espace Aquatique* »).
- L'Espace Aquatique* est ouvert tous les jours de 9h30 à 22h. L'accès à l'Espace Aquatique* est possible jusqu'à 21h45. Au-delà de cet horaire, les accès sont verrouillés.
- Les baigneurs doivent obligatoirement quitter l'enceinte de l'Espace Aquatique* au plus tard chaque soir à 22h15. Au-delà, les accès à l'Espace Aquatique* sont verrouillés et les baigneurs ne pourront plus sortir.
- L'accès à l'Espace Aquatique* est limité à une affluence maximale concomitante de 26 personnes. En cas de non-respect de cette obligation, l'Espace Aquatique* sera immédiatement évacué et fermé pour raison sanitaire pour une durée allant de 1 à 7 jours.
- Afin que chaque résident puisse profiter des installations, les accès à l'Espace Aquatique* sont limités à 1h30 par baigneur en période d'affluence. En cas de non-respect de cette obligation, l'Espace Aquatique* sera immédiatement évacué et fermé pour raison sanitaire pour une durée allant de 1 à 7 jours.
- Dans l'Espace Aquatique*, une distance minimum de 1 mètre doit être respectée entre chaque personne / groupe (personne occupant et/ou vivant dans le même appartement). En cas de non-respect de cette obligation, l'Espace Aquatique* sera immédiatement évacué et fermé pour raison sanitaire pour une durée allant de 1 à 7 jours.

- Chaque baigneur doit obligatoirement porter de façon visible et permanente le bracelet piscine fluo avec la mention "Les Jardins de Marianne" lors de son accès à l'Espace Aquatique* et ce, durant toute sa présence sur les lieux. Le non-port de ce bracelet entraîne l'exclusion immédiate du baigneur ; le bracelet peut vous être demandé à tout moment.
- Les enfants de moins de 14 ans doivent obligatoirement être accompagnés pour entrer dans l'enceinte de l'Espace Aquatique*.
- Les enfants mineurs seront placés sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents ou des personnes qui en ont la garde.
- Les jeux (sauts, plongeurs, etc.), accessoires (ballons, parasols, chaises longues, etc.) et objets gonflables et divers (frites, planches, pull buoy, pull kick, etc.), sont interdits dans l'enceinte de l'Espace Aquatique*. Sont tolérés uniquement les accessoires (brassards, bouées) assurant la sécurité des jeunes baigneurs.
- Avant de pénétrer dans l'Espace Aquatique*, les baigneurs doivent déposer leurs chaussures dans les vestiaires prévus à cet effet et obligatoirement passer par le pédiluve en étant pieds nus.
- Les baigneurs ne doivent pas utiliser le pédiluve à d'autres fins que celles pour lequel il a été conçu.
- Il est interdit de pénétrer chaussé au-delà du pédiluve.
- Il est fortement recommandé d'utiliser les stations de gel hydroalcolique pour se désinfecter les mains en arrivant et en quittant l'Espace Aquatique*.
- La douche est obligatoire pour tous les baigneurs avant de pénétrer dans le bassin.
- La plage et le bassin sont des zones non-fumeurs. Une terrasse dans l'enceinte de l'Espace Aquatique* est à la disposition des fumeurs et des vapoteurs.
- Il est interdit de manger et de boire (à l'exception de bouteille(s) d'eau en plastique) dans l'enceinte de l'Espace Aquatique*.

- Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'apporter des contenants en verre et/ou tout autre ustensile pouvant former des débris sur le sol et/ou dans l'eau.
- L'usage de haut(s)-parleur(s) est interdit dans l'enceinte de l'Espace Aquatique* (**). L'utilisation d'un casque audio/d'écouteurs est obligatoire afin de préserver la tranquillité des lieux, des baigneurs et du voisinage.
- Il est interdit de jouer d'un instrument de musique dans l'Espace Aquatique*.
- Les animaux sont strictement interdits dans l'Espace Aquatique*.
- Les poussettes et les berceaux sont strictement interdits dans l'Espace Aquatique*.
- L'accès aux zones réservées aux baigneurs est interdit aux porteurs de lésions cutanées suspectes, non munis d'un certificat de non-contagion.
- L'accès au bassin est conditionné au port d'une tenue réservée au bain (exclusivement : maillots de bains, short de bains ou shorty - Le monokini, burkini, ainsi que tout autre vêtement sont strictement interdits dans l'Espace Aquatique*).
- Il est impératif de quitter l'Espace Aquatique* en étant « séché » et habillé.
- Pour la sécurité des biens et des personnes, l'Espace Aquatique* est placé sous vidéosurveillance.

L'Espace Aquatique est un lieu de vie et de repos pour l'ensemble des résidents, ainsi, nous vous demandons de bien vouloir respecter le calme et la tranquillité des baigneurs et de vos voisins.*

* L'Espace Aquatique= La piscine, ses plages et l'espace fumeur

** A l'exception des journées « **Marianne** by Deezer » / Les dates des journées « **Marianne** by Deezer » sont publiées sur notre site : jardinsdemarianne.fr

Le règlement intérieur de l'Espace Aquatique des Jardins de Marianne peut être modifié à tout moment et sans préavis. Les modifications et les dernières mises à jour sont publiées sur notre site : jardinsdemarianne.fr*